



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité international
sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS TECHNIQUES SUR LES DROITS DES AGRICULTEURS

Rome (Italie), 23-26 juin 2025

RAPPORT

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La 6^e réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (ci-après «le Groupe d'experts») a été ouverte par les Coprésidentes, M^{me} Modester Kachapila-Millinyu (Malawi) et M^{me} Kim Van Seeters (Royaume des Pays-Bas). Ces dernières, rappelant l'esprit positif et l'enthousiasme qui avaient animé les participants à la dernière réunion du Groupe d'experts, ont dit espérer que la réunion qui s'ouvrait se déroulerait dans une atmosphère semblable. Elles ont remercié le secrétariat d'avoir organisé la réunion et ont exprimé leur gratitude à l'égard des Gouvernements de l'Italie et de la Norvège pour leur soutien financier.

2. Le Secrétaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Traité international»), M. Kent Nnadozie, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe d'experts au siège de la FAO, à Rome (Italie). Il a rappelé avec insistance combien leur travail était important pour la sécurité alimentaire, la biodiversité et les moyens de subsistance des agriculteurs, et a réaffirmé toute l'utilité du Traité international au niveau local. Il a en outre souligné le rôle indispensable de l'action collective et des approches multilatérales face aux défis qui se posent à l'échelle mondiale. Le Secrétaire a souhaité au Groupe d'experts une réunion productive et a tenu à l'assurer que son équipe et lui-même se tenaient à sa disposition s'il avait besoin d'un quelconque soutien supplémentaire.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

3. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour de sa réunion, qui est reproduit à l'*annexe 1*. La liste des participants à la réunion figure à l'*annexe 2*.

POINT 3. ÉVALUATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 9 DU TRAITÉ INTERNATIONAL

4. Le secrétariat a présenté les documents intitulés *Évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international – approche, méthode et principaux résultats* (IT/GB-11/AHTEG-FR-6/25/3) et *Projet d'évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international* (IT/GB-11/AHTEG-FR-6/25/3.1).

5. Le Groupe d'experts a remercié le secrétariat d'avoir élaboré ces deux documents exhaustifs dans un délai aussi court. Il a été noté que l'évaluation avait été réalisée de la manière la plus inclusive et la plus participative possible, selon les grandes lignes approuvées par le Groupe d'experts à sa 5^e réunion, tenue en juin 2024.

6. Le Groupe d'experts a pris note, avec satisfaction, des multiples sources de données et d'informations utilisées pour élaborer l'évaluation. Après s'être penché sur l'évaluation, il a émis des observations et des avis en vue de son achèvement.

7. La version actualisée du projet d'évaluation, établie à la lumière des observations et avis formulés, sera présentée à la 11^e session de l'Organe directeur, pour examen.

**POINT 4. AVIS À L'INTENTION DE L'ORGANE DIRECTEUR
(11^e SESSION) QUANT À L'UTILISATION ET À LA PROMOTION
DES OPTIONS ENVISAGEABLES POUR ENCOURAGER,
ORIENTER ET PROMOUVOIR LA CONCRÉTISATION DES
DROITS DES AGRICULTEURS, TELS QU'ÉNONCÉS
À L'ARTICLE 9 DU TRAITÉ INTERNATIONAL**

8. Le secrétariat a présenté le document intitulé *Projet de stratégie relative aux moyens de promouvoir l'utilisation des Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international* (IT/GB-11/AHTEG-FR-6/25/4).

9. Le Groupe d'experts a examiné le projet de stratégie, fait part de ses avis et observations et proposé une version plus élaborée du projet de stratégie, qui comprend un plan d'action pour la période 2026-2029.

10. La version actualisée du projet de stratégie, intégrant les avis et observations formulés, sera présentée à la 11^e session de l'Organe directeur dans un document distinct, pour examen et approbation.

POINT 5. QUESTIONS DIVERSES

11. Les membres du Groupe d'experts se sont livrés à un débat sur le caractère contraignant de l'article 9 du Traité international dans le contexte des instruments internationaux applicables en matière de droits humains, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment ses cibles 22 et 23. Ils ont insisté sur le fait qu'il était important de susciter des échanges qui fassent fond sur le travail déjà accompli par les agriculteurs et les autres parties prenantes.

12. Le Groupe d'experts a eu un échange de vues sur la pertinence des nouvelles technologies, y compris l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, dans le contexte des droits des agriculteurs, ainsi que sur les répercussions que ces technologies pouvaient avoir sur la concrétisation des droits des agriculteurs. Il est convenu que cette question transversale pourrait être abordée dans de futurs débats au sein de l'Organe directeur.

13. Le Groupe d'experts a par ailleurs recommandé que l'Organe directeur s'interroge quant à savoir s'il souhaiterait employer l'expression «peuples autochtones et communautés locales» dans les documents et décisions où il en est question dans le cadre du Traité international, de façon à se conformer à l'usage actuellement en vigueur dans d'autres organes et processus internationaux, y compris au sein du système des Nations Unies.

14. Le Groupe d'experts a demandé au Secrétaire de porter à l'attention du Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources sa suggestion d'inclure, dans le prochain appel à propositions du Fonds pour le partage des avantages du Traité international, la stratégie sur les Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international.

15. Le Groupe d'experts a évoqué la question de son avenir. Certains experts ont proposé que dans l'éventualité où l'Organe directeur envisagerait la poursuite des activités du Groupe d'experts, celui-ci soit reconstitué sous la forme d'un comité permanent des droits des agriculteurs.

16. Le Groupe d'experts a recommandé que l'Organe directeur examine la proposition visant à étudier la possibilité d'instituer une journée internationale des droits des agriculteurs liés aux ressources génétiques des plantes cultivées, et à inviter les éventuelles parties contractantes intéressées à prendre en main ce projet pour le mener à bonne fin.

17. Dans le cadre des futures activités de renforcement des capacités, il a été suggéré de travailler à l'élaboration d'une disposition type sur les moyens d'intégrer l'application de l'article 9 dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

18. Il a également été suggéré qu'il pourrait être intéressant d'associer le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation aux activités qui seraient entreprises à l'avenir dans le domaine des droits des agriculteurs.

19. Le Groupe d'experts a été informé d'un atelier tenu à l'Université Griffith en Australie, au cours duquel les participants ont cherché à déterminer quelle pourrait être la teneur des droits des agriculteurs en prenant pour fondement un cadre relatif aux droits humains.

POINT 6. ADOPTION DU RAPPORT

20. Le Groupe d'experts a examiné les éléments d'un projet de résolution établi par le Secrétaire et a fait part de ses avis et suggestions aux fins de l'élaboration de la version définitive du projet, laquelle sera présentée par le secrétariat dans le cadre du rapport sur la mise en application des droits des agriculteurs qui sera soumis à l'examen de la 11^e session de l'Organe directeur.

21. Le Groupe d'experts a adressé ses remerciements au secrétariat pour l'appui remarquable qu'il lui a apporté tout au long de ses travaux. Il a exprimé sa gratitude envers les Gouvernements de l'Italie et de la Norvège, dont le soutien financier a permis la participation d'experts et la fourniture de services de traduction et d'interprétation. Il a en outre invité d'autres parties contractantes et donateurs, en mesure de le faire, à soutenir la poursuite des activités consacrées aux droits des agriculteurs.

22. Le Groupe d'experts a adopté le rapport de sa 6^e réunion ainsi que son rapport destiné la 11^e session de l'Organe directeur (*annexe 3*).

**TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE****SIXIÈME RÉUNION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS TECHNIQUES
SUR LES DROITS DES AGRICULTEURS****Rome (Italie), 23-26 juin 2025****ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international
4. Avis à l'intention de l'Organe directeur (11^e session) quant à l'utilisation et à la promotion des *Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international*
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport

*Annexe 2***LISTE DES PARTICIPANTS**

Co-Chairs	<p>Ms Kim VAN SEETERS National Focal Point ITPGRFA Senior Policy Officer Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality The Netherlands Phone: +31 631002237 E-mail: k.vanseeters@minlnv.nl</p>
	<p>Ms Modester Kachapila MILINYU Malawi Plant Genetic Resources Centre Chitedze Research Station, P.O. Box 158 Lilongwe, Malawi Phone: +265 886445798 E-mail: mauldyka83@gmail.com</p>

MEMBERS

AFRICA	<p>M. Mourtala ISSA ZAKARI Point focal national TIRPAA Chercheur spécialisé en génétique et amélioration des plantes Institut national de la recherche agronomique du Niger (INRAN) BP 429 Niamey, Niger Phone: +227 96498520 E-mail: issazakarym@yahoo.fr</p>
	<p>M^{me} Michelle ANDRIAMHAZO Ingénieure agro-environnementaliste Service Environnement, Climat et Réponses aux Urgences Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche B.P. 301 Anosy Antananarivo, Madagascar Phone: +261 340561031 E-mail: michelle.andriamahazo@gmail.com</p>
	<p>M. Arcadius Léandre ONDZALA MADZOU Point focal national TIRPAA Directeur Centre national des semences améliorées 6 rue Tréchet Brazzaville, Congo Phone: +242 06 986 0160 / 05 572 1014 E-mail: ondzala.madzou@gmail.com</p>

	<p>M. Mamba Mamba DAMAS Point focal national TIRPAA Directeur, Chef de service de la Direction de protection des végétaux Point de contact officiel de la Convention internationale pour la protection des végétaux Kinshasa, République démocratique du Congo Phone: +243 81 29 59 330 E-mail: damasmamba@yahoo.fr</p> <p>M^{me} Fatou FOFANA Chef du service juridique Institut sénégalais de recherches agricoles Dakar, Sénégal Phone: +221 781630469 Fax: +39 0668219294 E-mail: fatou.fofana@isra.sn; foffatou24@gmail.com</p>
ASIA	<p>Mr Muhammad SHAFIE MD SAH Senior Research Officer Agrobiodiversity & Environment Research Centre MARDI Headquarters, Persiaran MARDI-UPM, 43400 Serdang, Malaysia E-mail: shafiems@mardi.gov.my</p> <p>Ms Sabnam SHIVAKOTI Joint Secretary Agriculture and Livestock Business Promotion Division Ministry of Agriculture and Livestock Development Singha Durbar, Kathmandu, Nepal Phone: +977 985 1244238 E-mail: shabaryal@yahoo.com; shabnam.shivakoti@gmail.com</p> <p>Mr Paul Ryan Alcantara National Seed Industry Council NSIC Building, 692 San Andres Street Malate, Manila nsic@buplant.da.gov.ph</p> <p>Mr Dinesh K. Agarwal Registrar - General Protection of Plant Varieties and Farmers' Rights Authority Govt. of India, Ministry of Agriculture & Farmers Welfare, D/o Agriculture and Farmers Welfare Plant Authority Bhawan, Near NASC Complex, DPS Marg Opp. Todapur, New Delhi-110012, India rg-ppvfra@nic.in</p>

EUROPE	<p>Ms Regine ANDERSEN Research Professor Fridtjof Nansen Institute (FNI) Fridtjof Nansens vei 17 1366 Lysaker, Norway Phone: +47 95118037 E-mail: randersen@fni.no</p>
	<p>Mr Riccardo BOCCI Rete Semi Rurali ETS Piazza Brunelleschi, 8 50018 Scandicci Firenze, Italy Cell.: +39 328 3876663 E-mail: r.bocci@semirurali.it</p>
	<p>Ms Christina Blank First Secretary Permanent Mission of Switzerland to the UN Organizations in Roma Roma, Italy E-mail: christina.blank@eda.admin.ch</p>
	<p>Mr James QUIRKE National Focal Point ITPGRFA Agricultural Inspector, Crop Policy, Evaluation & Certification Division <i>Department of Agriculture, Food and the Marine</i> Backweston Farm, Leixlip, Co. Kildare, W23AE3V, Ireland Mobile: +353 (0)86 8142043 Phone: +353 (0)1 6302906 E-mail: James.quirke@agriculture.gov.ie</p>
	<p>M^{me} Pétronille DELORME Adjointe au chef de bureau des semences et des solutions alternatives Direction générale de l'alimentation Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 251 rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15, France Phone: +33 1 49 55 42 51 E-mail: petronille.delorme@agriculture.gouv.fr</p>
GRULAC	<p>Mr Fabio Ariston Brazilian mission to the FAO Brasilia, Brazil E-mail: fabio.ariston@itamaraty.gov.br; dbio@itamaraty.gov.br</p>

	<p>Sra Teresa AGÜERO TEARE Punto Focal Nacional para el TIRFAA Encargada asuntos ambientales, recursos genéticos y bioseguridad Oficina de Estudios y Políticas Agrarias, Ministerio de Agricultura Teatinos 40 - Piso 8 Santiago, Chile Phone: +56 223973039 E-mail: taguero@odepa.gob.cl</p> <p>Sr César TAPIA BASTIDAS Punto Focal Nacional TIRFAA Responsable Departamento Nacional de Recursos Genéticos Instituto Nacional de Investigaciones Agropecuarias (INIAP) Panamericana Sur Km. 1 vía Tambillo, Cantón Mejía Quito, Ecuador Phone: +593 23006089 E-mail: denareg@yahoo.com; cesar.tapia@iniap.gob.ec</p> <p>Sr Roger Alberto BECERRA GALLARDO Punto Focal Nacional para el TIRFAA Coordinador del Área de Acceso a Recursos Genéticos Instituto Nacional de Innovación Agraria - INIA Av. La Molina N° 1981, Distrito La Molina Lima, Perú Phone: +511 240-2100, Anexo 355 Celular: 939269910 E-mail: rbecerra@inia.gob.pe</p>
NEAR EAST	<p>Mr Khaled ABULAILA National Focal Point ITPGRFA Botanist, Conservation Biologist Director/Directorate of Plant Diversity PO Box 639, Baqa'a, 19381, Jordan Phone: +962 64725071 Mobile: +962 796602987 Fax: +962 64726099 E-mail: kabulaila@gmail.com; Khaled.Abulaila@narc.gov.jo</p> <p>Ms Laila SASI YOUNES National Focal Point ITPGRFA Director Research and Studies Department Agricultural Research Center Ministry of Agriculture, Livestock and Marine Wealth Tripoli, Libya E-mail: laila_younes69@yahoo.com</p>

	<p>Ms Samia Gaafar Mohamed BITIK National Focal Point ITPGRFA Directorate of Administration of Quality Control and Export Development Ministry of Agriculture and Forestry Khartoum, Sudan Phone: +249 912246197 E-mail: samiabitik@yahoo.com</p>
SOUTHWEST PACIFIC	<p>Mr Charles LAWSON Professor Griffith University Queensland, Australia Phone: +61 (0)7 5552 7249 E-mail: c.lawson@griffith.edu.au</p>

Farmers' Organizations

COORDINATION NATIONALE DES ORGANISATIONS PAYSANNES (CNOP)	<p>Ms Alimata TRAORE (AFRICA) Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) Bamako, Mali Phone: +223 99 05 51 51 E-mail: alimaatou@yahoo.fr</p>
COMMUNITY SEEDS BANKS ASSOCIATION OF NEPAL (CSB NEPAL)	<p>Mr Pitambar SHRESTHA (ASIA) Programme Advisor Community Seeds Banks Association of Nepal (CSB NEPAL) Nepal E-mail: pitambar@csbnepal.org</p>
ASOCIACIÓN DE ORGANIZACIONES DE LOS CUCHUMATANES (ASOCUCH)	<p>Mr Sergio ALONZO (GRULAC) Technical Manager Asociación de organizaciones de los Cuchumatanes (ASOCUCH) 9Av. 7-82 Zona 1 Chiantla, Huehuetenango, Guatemala Phone: +502 77645332 33 E-mail: alonzo.sergio@gmail.com</p>
AUSTRALIAN FOOD SOVEREIGNTY ALLIANCE (AFSA)	<p>Ms Jessica POWER (SWP) General Coordinator, AFSA Australian Food Sovereignty Alliance (AFSA) E-mail: coordinator@afsa.org.au M: 0403 795 670 Australia</p>

INTERNATIONAL INDIAN TREATY COUNCIL (ITTC)	<p>Ms Alicia SARMIENTO SÁNCHEZ Member International Indian Treaty Council (ITTC) Oaxaca, Mexico E-mail: alisarsan@hotmail.com</p>
---	--

Stakeholder Groups

Academia

UNIVERSIDAD CATÓLICA BOLIVIANA - SAN PABLO	<p>Ms Georgina M. CATACTORA-VARGAS Tenure professor and researcher Latin American Scientific Society of Agroecology (SOCLA) Av. 14 de Septiembre N° 4807, esq. calle 2, Obrajes La Paz, Bolivia Phone: +591 7640 6030 E-mail: g.catacora@gmail.com</p>
---	--

OBSERVERS

FRIDTJOF NANSEN INSTITUTE (FNI)	<p>Ms Viviana Meixner Vásquez Researcher P.O. Box 326 1326 Lysaker, Norway Tel: +47-97303118 E-mail: vmvasquez@fni.no</p>
CGIAR Genebank Initiative/Alliance of Bioversity International & CIAT's policy team	<p>Mr Claudio CHIAROLLA Legal Officer Headquarters Via Di San Domenico 1 00153 Rome, Italy E-mail: c.chiarolla@cgiar.org</p>
CENTER FOR NATIVE AMERICAN AND INDIGENOUS RESEARCH (CNAIR)	<p>Mr Reynaldo A MORALES Northwestern University Assistant Professor Medill School of Journalism and Media Faculty Fellow Buffett Institute for Global Affairs Affiliated to Center for Native American and Indigenous Research CNAIR E-mail: ramoralesc@northwestern.edu</p>

INTERNATIONAL PLANNING COMMITTEE FOR FOOD SOVEREIGNTY	<p>Ms Anne Dena Berson JDH/COASP Bamako, Mali E-mail: anneb.dena@posteo.net</p> <p>Mr Stefano MORI Coordinator of the Activities Crocevia Centro Internazionale (CIC) Rome, Italy E-mail: s.mori@croceviaterra.it</p> <p>Mr Francesco Panié Communication Officer Crocevia Centro Internazionale (CIC) Rome, Italy E-mail: f.panie@croceviaterra.it</p> <p>Mr Antonio Onorati Crocevia Centro Internazionale (CIC) Rome, Italy</p>
UNIVERSITY OF ABERDEEN	<p>Ms Titilayo ADUNOLA ADEBOLA Lecturer and Theme Coordinator, Intellectual Property Law Room C47, School of Law, Taylor Building University of Aberdeen Old Aberdeen AB24 3UB, UK Phone: +44 (0)1224 272423 E-mail: titilayo.adebola@abdn.ac.uk</p>

ITPGRFA SECRETARIAT

Mr Kent NNADOZIE

Secretary
Secretariat of the International Treaty on
Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, **Italy**
Phone: +39 06 570 53441
E-mail: kent.nnadozie@fao.org

Mr Mario MARINO

Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on
Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, **Italy**
Phone: +39 06 570 55084
E-mail: mario.marino@fao.org

Ms Mary Jane RAMOS DE LA CRUZ

Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on
Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, **Italy**
Phone: +39 06 570 54273
E-mail: maryjane.ramosdelacruz@fao.org

Mr Tobias KIENE

Technical Officer
Secretariat of the International Treaty on
Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, **Italy**
Phone: +39 06 570 56347
E-mail: tobias.kiene@fao.org

Ms Michela TUDINI

Consultant
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (ITPGRFA)
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Rome, **Italy**
E-mail: michela.tudini@fao.org

Ms Barbara PICK

Consultant
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (ITPGRFA)
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

**RAPPORT ADRESSÉ PAR LE GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS
TECHNIQUES SUR LES DROITS DES AGRICULTEURS
À L'ORGANE DIRECTEUR (11^e SESSION)**

I. INTRODUCTION

1. À sa 10^e session, en 2023, l'Organe directeur a décidé de convoquer de nouveau le Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (ci-après «le Groupe d'experts») afin qu'il:
 - i) examine et approuve les grandes lignes pour l'évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international, qui figurent à l'annexe 1 de la résolution 7/2023, en tenant compte des contributions qui auront été rassemblées;
 - ii) examine l'évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international et présente ses conclusions à la 11^e session de l'Organe directeur;
 - iii) fournisse des indications à l'Organe directeur, à sa 11^e session, quant aux moyens de promouvoir l'utilisation des Options, telles qu'elles figurent dans l'annexe à la résolution 7/2022, pour l'application de l'article 9 du Traité international.
2. L'Organe directeur a décidé que le Groupe d'experts pourrait tenir jusqu'à deux réunions pendant l'exercice biennal 2024-2025, sous réserve des ressources financières disponibles.
3. En vertu de la résolution 7/2023, le Bureau de la 11^e session de l'Organe directeur a nommé M^{me} Kim Van Seeters (Royaume des Pays-Bas) et M^{me} Modester Kachapila-Millinyu (Malawi) coprésidentes du Groupe d'experts. Le Bureau a également nommé cinq représentants d'organisations d'agriculteurs, en particulier d'organisations de petits exploitants présentes dans les centres d'origine et de diversité des plantes cultivées, et trois représentants de groupes de parties prenantes pertinents, en tenant compte de l'équilibre femmes-hommes et de l'équilibre géographique.
4. Le Groupe d'experts a tenu sa 5^e réunion du 24 au 26 juin 2024 et sa 6^e réunion du 23 au 26 juin 2025, toutes deux au siège de la FAO, à Rome (Italie).
5. Le présent rapport fait le point sur les activités menées par le Groupe d'experts pendant l'exercice biennal, conformément à son mandat.

II. ÉVALUATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 9 DU TRAITÉ INTERNATIONAL

6. À sa 10^e session, par sa résolution 7/2023, l'Organe directeur a pris note des grandes lignes annotées proposées pour l'évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international et de la demande visant à ce que l'évaluation rende également compte des mesures qui limitent la réalisation des droits des agriculteurs¹.
7. Comme suite à la demande formulée par l'Organe directeur à sa 10^e session, le Secrétaire a invité les parties contractantes et les autres parties prenantes intéressées, en particulier les organisations d'agriculteurs, à communiquer des contributions et des observations concernant les grandes lignes annotées qui figurent dans la résolution 7/2023, y compris des suggestions quant à la manière dont les mesures limitant la réalisation des droits des agriculteurs pourraient être incluses. Pour faciliter le processus de soumission et l'analyse des contributions et observations, le Secrétaire avait joint à sa notification un modèle succinct².

¹ Résolution 7/2023: <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/7a340c80-4af9-4aab-b502-875ebf31d667/content>.

² Notification NCP GB11-002: www.fao.org/plant-treaty/notifications/detail-events/ft/c/1677085/.

8. Avant la tenue de sa 5^e réunion, le Groupe d'experts a été convié à une réunion d'information informelle en ligne, organisée en concertation avec les Coprésidentes.
9. En vue de la 5^e réunion du Groupe d'experts, le Secrétaire a établi une version actualisée des grandes lignes pour l'évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international, en y intégrant les contributions et observations communiquées par les parties contractantes et les autres parties prenantes³.
10. À sa 5^e réunion, le Groupe d'experts a approuvé les grandes lignes pour l'évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international, telles qu'elles figurent à l'annexe 2 du rapport de la réunion⁴.
11. Conformément aux grandes lignes approuvées par le Groupe d'experts, le Secrétaire a élaboré un projet d'évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international, afin que le Groupe d'experts puisse l'examiner à sa 6^e réunion et faire part de ses avis, le cas échéant.
12. Le secrétariat a établi le document intitulé *Évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international – approche, méthode et principaux résultats* (IT/GB-11/AHTEG-FR-6/25/3). Le document commence par présenter dans les grandes lignes l'approche et la méthodologie adoptées pour effectuer l'évaluation, y compris les sources de données, l'analyse de données, ainsi que les limites et les défis rencontrés dans la réalisation de l'évaluation. Par ailleurs, il contient le résumé du projet d'évaluation, qui met en évidence les principales conclusions de l'évaluation, organisées par région, étant entendu qu'il existe un certain degré de variation entre pays au sein de chaque région. L'analyse complète a été présentée dans le document intitulé *Projet d'évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international* (IT/GB-11/AHTEG-FR-6/25/3.1).
13. Le Groupe d'experts a remercié le secrétariat d'avoir élaboré ces deux documents exhaustifs dans un délai aussi court. Il a été noté que l'évaluation avait été réalisée de la manière la plus inclusive et la plus participative possible, selon les grandes lignes approuvées par le Groupe d'experts à sa 5^e réunion, tenue en juin 2024.
14. Le Groupe d'experts a pris note, avec satisfaction, des multiples sources de données et d'informations utilisées pour élaborer l'évaluation. Après s'être penché sur l'évaluation, il a émis des observations et des avis en vue de son achèvement.
15. La version actualisée du projet d'évaluation, établie à la lumière des observations et avis formulés, sera présentée à la 11^e session de l'Organe directeur, pour examen.

III. PROJET DE STRATÉGIE RELATIVE AUX MOYENS DE PROMOUVOIR L'UTILISATION DES *OPTIONS ENVISAGEABLES POUR ENCOURAGER, ORIENTER ET PROMOUVOIR LA CONCRÉTISATION DES DROITS DES AGRICULTEURS, TELS QU'ÉNONCÉS À L'ARTICLE 9 DU TRAITÉ INTERNATIONAL*

16. Parmi les tâches qui lui étaient confiées dans le cadre de son mandat, le Groupe d'experts devait «fourni[r] des indications à l'Organe directeur, à sa 11^e session, quant aux moyens de promouvoir l'utilisation des Options, telles qu'elles figurent dans l'annexe à la résolution 7/2022, pour l'application de l'article 9 du Traité international⁵».

³ Document IT/GB-11/AHTEG-FR-5/24/3.1 intitulé *Updated Outline for the Assessment of the State of Implementation of Article 9 of the International Treaty* (en anglais seulement):

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/b6486524-2c07-4c6c-8fff-c115aa058707/content>.

⁴ Document IT/GB-11/AHTEG-FR-5/24/Report: <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/56030f0b-f7ab-4c7d-9e07-fddebe4067e9/content>.

⁵ Résolution 7/2023, annexe 2.

17. À la lumière d'une liste d'activités établie à titre indicatif par le Secrétaire⁶, le Groupe d'experts a élaboré, à sa 5^e réunion, un projet de liste d'activités pouvant être menées afin de promouvoir les options. Le projet figure à l'annexe 3 du rapport de la réunion⁷. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de rassembler les suggestions formulées lors de cette réunion sous la forme d'un projet de stratégie simple, que le Groupe d'experts se chargerait d'élaborer plus avant à sa réunion suivante.

18. À sa 6^e réunion, le Groupe d'experts a passé en revue tous les éléments du document intitulé *Projet de stratégie relative aux moyens de promouvoir l'utilisation des Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international* (IT/GB-11/AHTEG-FR-6/25/4)⁸.

19. Le Groupe d'experts a examiné le projet de stratégie, fait part de ses avis et observations et proposé un plan d'action afférent à la stratégie pour la période 2026-2029, lequel devrait être présenté sous forme de tableau.

20. La version actualisée du projet de stratégie, intégrant les avis et observations formulés, sera présentée à la 11^e session de l'Organe directeur, pour examen.

IV. RECOMMANDATIONS ET TRAVAUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MENÉS À L'AVENIR

21. Le Groupe d'experts a eu un échange de vues sur la pertinence des nouvelles technologies, y compris l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, dans le contexte des droits des agriculteurs, ainsi que sur la manière dont ces technologies pourraient influencer sur la concrétisation des droits des agriculteurs. Il est convenu que cette question transversale pourrait être abordée dans de futurs débats au sein de l'Organe directeur.

22. Le Groupe d'experts a par ailleurs recommandé que l'Organe directeur s'interroge quant à savoir s'il souhaiterait employer l'expression «peuples autochtones et communautés locales» dans les documents et décisions où il en est question dans le cadre du Traité international, de façon à se conformer à l'usage actuellement en vigueur dans d'autres organes et processus internationaux, y compris au sein du système des Nations Unies.

23. Le Groupe d'experts a recommandé que l'on porte à l'attention du Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources la suggestion d'inclure, dans le prochain appel à propositions du Fonds pour le partage des avantages du Traité international, la stratégie relative aux moyens de promouvoir l'utilisation des Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international.

24. Le Groupe d'experts a évoqué la question de son avenir. Certains experts ont proposé que dans l'éventualité où l'Organe directeur envisagerait la poursuite des activités du Groupe d'experts, celui-ci soit reconstitué sous la forme d'un comité permanent des droits des agriculteurs.

25. Le Groupe d'experts a recommandé que l'Organe directeur examine la proposition visant à étudier la possibilité d'instituer une journée internationale des droits des agriculteurs liés aux ressources génétiques des plantes cultivées, et à inviter les éventuelles parties contractantes intéressées à prendre en main ce projet pour le mener à bonne fin. Dans le cadre des futures activités de renforcement des capacités, il a été suggéré de travailler à l'élaboration d'une disposition type sur les moyens d'intégrer l'application de l'article 9 dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

⁶ Document IT/GB-11/AHTEG-FR-5/24/4 intitulé *Avis à l'intention de l'Organe directeur quant aux moyens de promouvoir les Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international*:

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/12ef44f4-33fe-4334-95f2-816410a6eb14/content>.

⁷ Document IT/GB-11/AHTEG-FR-5/24/Report: <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/56030f0b-f7ab-4c7d-9e07-fd4be4067e9/content>.

⁸ Document IT/GB-11/AHTEG-FR-6/25/4 intitulé *Projet de stratégie relative aux moyens de promouvoir l'utilisation des Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international*: <https://www.fao.org/3/nr600fr/nr600fr.pdf>.

26. Il a également été suggéré qu'il pourrait être intéressant d'associer le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation aux activités qui seraient entreprises à l'avenir dans le domaine des droits des agriculteurs.
27. Le Groupe d'experts a examiné les éléments d'un projet de résolution établi par le Secrétaire et a fait part de ses avis et suggestions aux fins de l'élaboration de la version définitive du projet, laquelle sera présentée par le secrétariat dans le cadre du rapport sur la mise en application des droits des agriculteurs qui sera soumis à l'examen de la 11^e session de l'Organe directeur.
28. Le Groupe d'experts a exprimé sa gratitude envers les Gouvernements de l'Italie et de la Norvège, dont le soutien financier a permis la participation d'experts et la fourniture de services de traduction et d'interprétation. Il a en outre invité d'autres parties contractantes et donateurs, en mesure de le faire, à soutenir la poursuite des activités consacrées aux droits des agriculteurs.